

PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 18 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, BRUNET Véronique, CADRAN Louis, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, DOUGET Denis, FRANCIUS Murielle, GREJDANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David

Secrétaire de séance : CANSIER Elodie

2026-021 - RECENSEMENT 2027 : CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2027,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide de :

- CREER 5 postes d'agents recenseurs
- FIXER la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,20 € par feuille de logement
- 1,60 € par bulletin individuel
- 50 € par jour de formation
- 50 € pour la tournée de reconnaissance

- DIT que La collectivité versera une indemnité correspondant aux frais kilométriques de déplacement au vu de l'état réel,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027.

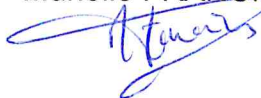
Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 18 septembre 2026

La présidence de séance,
Murielle FRANCIUS



Le secrétariat de séance,
Elodie CANSIER

